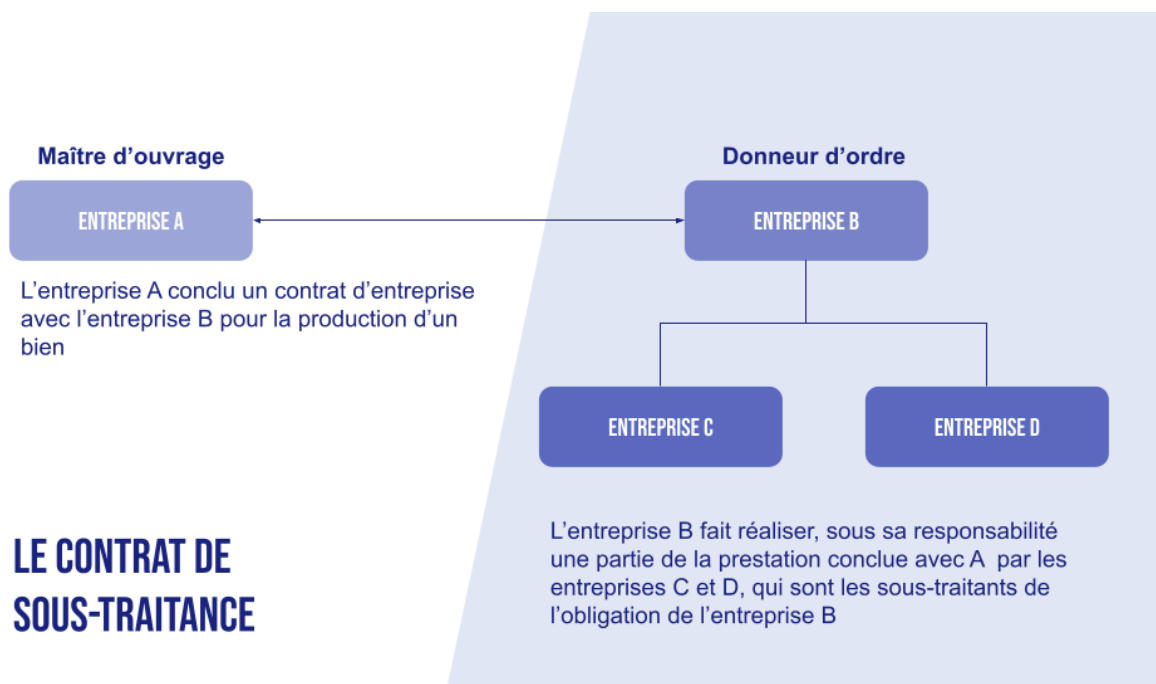


Révisons Les partenariats contractuels

1. La Sous-traitance (Contrat d'entreprise)

Une relation tripartite

La sous-traitance est l'opération par laquelle un donneur d'ordre confie à un sous-traitant la réalisation d'une partie des prestations qu'il s'est engagé à fournir à son propre client, le maître d'ouvrage.



Motivations du donneur d'ordre

Une entreprise y a recours par manque de compétences internes (**sous-traitance de spécialité**) ou par manque de ressources pour répondre à la demande (**sous-traitance de capacité**).

Les obligations du donneur d'ordre :

- ❖ **Collaboration** : Il doit transmettre le cahier des charges et les spécifications techniques.
- ❖ **Païement** : Il doit régler le sous-traitant, même s'il n'a pas encore été payé par le client final.
- ❖ **Vigilance** : Pour les contrats de plus de 5 000 €, il doit vérifier que le sous-traitant respecte ses obligations sociales et fiscales pour lutter contre le travail dissimulé.

Les obligations du sous-traitant :

- ❖ **Réalisation de la mission** : Il est tenu à une obligation de **résultat** s'il a la pleine maîtrise de la prestation, ou de **moyens** s'il existe un aléa (ex: conseil, enseignement).
- ❖ **Information et conseil** : Il doit alerter le donneur d'ordre sur les contraintes techniques ou les difficultés rencontrées.

La responsabilité contractuelle du donneur d'ordre

Le donneur d'ordre est responsable devant le maître d'ouvrage des défauts d'exécution du sous-traitant. Il devra donc indemniser tout dommage subi par le maître d'ouvrage sur la base de la responsabilité contractuelle. Il peut ensuite exercer une action récursoire (obtenir le remboursement) des sommes indemnisées au maître d'ouvrage auprès du sous-traitant.

2. Le Contrat de Franchise

Le contrat de franchise est un contrat à titre onéreux par lequel une entreprise, le franchiseur transfère à un tiers indépendant, le franchisé, le droit d'exploiter sa marque et son savoir-faire dans le but de commercialiser les produits et/ou services du réseau de franchise.

Les obligations du franchiseur

- ❖ **La mise à disposition du savoir-faire** : Un ensemble d'informations pratiques, secrètes, substantielles et identifiées, issues de l'expérience du franchiseur.
- ❖ **La mise à disposition des signes distinctifs** : Mise à disposition de l'enseigne, du logo et des marques.
- ❖ **Une 'Assistance technique**: Le franchiseur apporte un soutien technique et commercial permanent au franchisé : formation continue, visite régulière d'un animateur de franchise, mise à disposition d'une plateforme logistique
- ❖ **La remise d'un Document d'Information Précontractuelle (DIP)**. Ce document doit être sincère et permettre au franchisé de s'engager en connaissance de cause. Il indique ainsi l'ancienneté et l'expérience de l'entreprise, l'état et les perspectives de développement du marché concerné, l'importance du réseau d'exploitants, la durée, les conditions de renouvellement, de résiliation et de cession du contrat ainsi que le champ des exclusivités

Les obligations du franchisé :

- ❖ Il doit verser un **droit d'entrée** forfaitaire et des **redevances** régulières (souvent un pourcentage du chiffre d'affaires).
- ❖ Il a également l'obligation de respecter strictement l'image de marque et le cahier des charges du réseau.

3. Les limites : Le respect de la concurrence

Pour rester légaux, ces partenariats ne doivent pas dériver vers des pratiques interdites qui visent à entraver la concurrence ou contrôler la fixation des prix

- ❖ **L'interdiction des ententes** : Les entreprises ne peuvent pas se concerter pour fixer les prix, se répartir les zones géographiques ou bloquer l'accès au marché à de nouveaux concurrents.
- ❖ **L'abus de position dominante** : Une entreprise forte ne peut pas utiliser son pouvoir pour imposer des conditions contractuelles injustifiées ou évincer ses rivaux.

L'Autorité de la concurrence veille au respect de ces règles et peut sanctionner les abus par des amendes allant jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires mondial des entreprises concernées

